

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2012207525

Dossier numéro : 2012-12-13/37

Titre

13 DECEMBRE 2012. - Extrait de l'arrêt n° 153/2012 du 13 décembre 2012 - (Numéro du rôle : 5302) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 25-01-2013 page : 3886

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de l'article 136 du Code des impôts sur les revenus 1992, introduit par Thierry Van Geet et Juliette Vangrieken.

...

Par ces motifs,
la Cour

annule l'article 136 du Code des impôts sur les revenus 1992, lu en combinaison avec ses articles 257 et 258 tels qu'ils sont applicables en Région wallonne, en ce qu'il ne permet à aucune condition au contribuable hébergeant également ses enfants, de bénéficier d'une réduction partielle du précompte immobilier afférent à l'immeuble qu'il occupe.